

# **BULLETIN MUNICIPAL**

## **N°92**

**REUNION DU  
03 décembre 2009**

### A l'ordre du jour :

#### Tarifs des repas de cantine

Suite à la remise de l'état des comptes par Madame Sophie LOISEL, Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de délibérer sur le prix des repas servis à la cantine pour l'année 2010. Comme tenu que les comptes sont équilibrés et que 2/3 des enfants fréquentent la cantine, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2010, qui restent les suivants :

- 1,90 € pour les élèves de maternelle
- 2,40 € pour les élèves de primaire

#### Tarif de la garderie

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient, comme à chaque fin d'année, de décider du tarif de la garderie. Au vu de la fréquentation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le tarif pour l'année 2010, qui est de 1€ par jour, avec la gratuité du 3<sup>ème</sup> enfant pour une fratrie.

#### Délibération pour convention ATESAT

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de renouveler la convention ATESAT (mission d'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire), pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction pour un montant de 252,71 € par an (montant revalorisé selon l'évolution de l'index d'ingénierie).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

#### Délibération sur l'itinéraire de randonnée « La vie Francigena »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a décidé d'établir un Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) destinée à sauvegarder les chemins ruraux présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée (voir liste en mairie).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'engage à conserver le caractère public et ouvert, propose l'inscription au PDIPR et autorise le balisage et l'entretien selon les dispositions de la charte.

#### Délibération pour demande de subvention au Parc Naturel Régional

Madame Lydie GILLIOT et Monsieur Jean-Paul LELEU expliquent que conformément au PLU, ils souhaitent réaliser des plantations aux entrées du village et des hameaux, ainsi que la création d'un verger sur la parcelle ZA 147, appartenant à la commune. Pour se faire, ils demandent l'autorisation au conseil de faire une demande de subvention auprès du Parc Naturel Régional.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la réalisation d'une demande de subvention auprès du Parc Naturel Régional, et s'engage en cas d'acceptation, à entretenir les plantations.

#### Délibération pour demande de subvention européenne pour le développement des TIC

En partenariat avec la CCRAVH, la commune a la possibilité de commencer l'équipement de la salle informatique, grâce à des fonds européens. Pour cela, Monsieur le Maire a besoin de l'autorisation du conseil pour établir une demande de subvention.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que Monsieur le Maire établisse une demande de subvention.

**Questions diverses :**

*Départ de Madame Dorothee MASSEMIN*

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Dorothee MASSEMIN ne renouvelera pas son contrat pour des raisons personnelles.

*Renouvellement des contrats aidés*

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les contrats de Madame Sabrina TOURET et de Monsieur Frédéric BAUDART se terminent au 05 janvier 2010, et qu'il souhaite les renouveler, au vu des travaux prévus au printemps (travaux de voirie, aménagement du presbytère, travaux au nouveau cimetière). De plus, Monsieur le Maire souhaite augmenter le nombre d'heures de Madame Sabrina TOURET, afin de palier au départ de Madame Dorothee MASSEMIN.

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement des 2 contrats et l'augmentation à 30 heures de Madame Sabrina TOURET.

*La terre des pauvres*

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, pour des raisons personnelles, Monsieur Jean-Claude MASSEMIN a demandé à casser le bail de location de la parcelle ZA 147, qui l'unit à la mairie. Monsieur le Maire indique qu'il a accepté et qu'un projet de verger sera proposé pour ce terrain.

*Mise aux normes électriques de la cantine*

Monsieur Jean-Pierre LEMATTE propose au conseil, au vu des différents devis reçus pour la mise aux normes électriques de la cantine, d'embaucher une personne qualifiée en contrat occasionnel de 10 jours et de commander le matériel, plutôt que de passer par une entreprise. Le conseil accepte la proposition, à condition que notre assurance bâtiment n'émet pas d'avis contraire.

*Informations diverses*

**La mairie sera fermée  
du 22 au 30 janvier 2010.**

Les permanences du mardi et du samedi seront assurées par Monsieur le Maire.

En dehors de ces horaires et en cas d'urgence, merci de contacter Monsieur le Maire au 06.15.98.90.88.

**Campagne de dératisation**

Le raticide-souricide est disponible en mairie. Merci de vous munir d'un sachet.

**Ramassage ordures ménagères**

Le ramassage des poubelles ne reprendra qu'avec la levée des barrières de dégel.